



- 1) Droit de passage ; il est désuet et dangereux*
- 2) poteau pouvant faire bras de levier en cas d'accident
- 3) Elèves passants; un bras de levier pourrait les atteindre à la tête.
- 4) Poteaux de derrière provoquent des encorbellements
- 5) La partie latérale s'écarte
- 6) De nombreux usagers de la route, au sortir de la Clamogne, confondent le parc avec la sortie
- 7) Des enfants sont effrayés et s'échappent sur la route lors de parages

* Le passage est libre à quelques mètres et ça ne sert qu'aux jeux des enfants qui déboulent sur la route.



Accident survenu en novembre 2009 à l'heure de la sortie des écoles.



En marche arrière les véhicules sont difficiles à garer, le conducteur ne peut évaluer les distances.



- De simples fers à béton solidarissent l'ouvrage
- Des chevilles de fer à béton fixent la poutre supérieure.



Petit à petit l'ouvrage se désagrège...
Mais personne ne peut intervenir car ce serait prendre en responsabilité tous les risques causé par la conception de l'ouvrage.

Remis à Monsieur le Syndic le 22 03 2012.